

⚡ Fiche n°6 : Entrer dans une démarche d'amélioration continue de sa santé respiratoire



PRINCIPE

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est un **outil d'évaluation des risques** et permet de mettre en œuvre des actions visant à les réduire et à protéger les travailleurs.

L'arrivée d'un nouveau salarié ou d'un stagiaire peut représenter une occasion de faire le point sur les moyens mis en œuvre et d'échanger sur de nouvelles propositions.

CONDITIONS D'APPLICABILITÉ

La mise en place d'un document unique d'évaluation des risques est une obligation légale pour les entreprises de plus de 1 salarié. Sa mise à jour est obligatoire tous les ans dans les entreprises de plus de 11 salariés.

EFFETS CROISÉS

Le questionnement des nouveaux arrivants montre que l'éleveur intègre bien cette notion de bien-être au travail et entraîne ainsi une confiance mutuelle.

EFFETS SUR LA RÉDUCTION DE L'AMMONIAC ET DES PARTICULES

La sensibilisation entraîne une modification du comportement des actifs favorisant le passage à l'action et permettant ainsi une réduction de 20% des pathologies respiratoires.



Ammoniac



Particules

Caractéristiques

Mise en place



Temps de travail



Pénibilité au travail



Formation nécessaire



Coût d'installation



Coût de fonctionnement



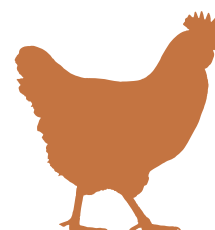
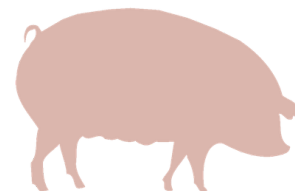
AVIS D'EXPERT *Pauline LECORGUILLE, préventeur MSA*

« L'évaluation des risques professionnels sur votre exploitation a pour objectif de contribuer à l'amélioration continue de vos conditions de travail à court et/ou long terme. »



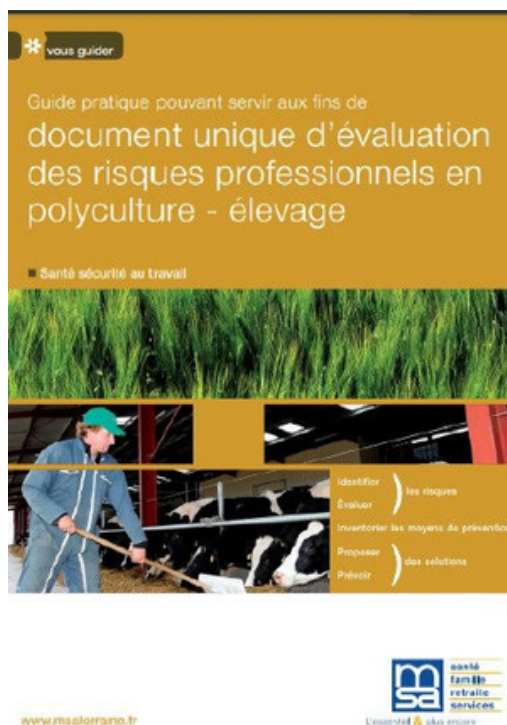
AVIS DES ÉLEVEURS DU COLLECTIF QualiAir

« la perception des risques est à l'appréciation de chacun. C'est pourquoi, il est important de faire le point avec les nouveaux arrivants pour entrer dans une démarche d'amélioration continue. Le DUER est multifactoriel, il permet aux salariés de se rendre compte que les patrons se soucient de leur santé et qu'ils essaient d'améliorer les pratiques. »



ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Un guide pratique d'aide à l'élaboration du DUER en élevage est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://msa-du.msa44-85.fr/>



Obligatoire depuis 2001, la mise en place d'un DUER est essentiel pour assurer la sécurité et la santé des salariés dans une entreprise. Voici les étapes principales pour le mettre en place :

- **Préparation de l'évaluation des risques** : Identifier les postes de travail, constituer une équipe d'évaluation
- **Identification des risques** : Recenser tous les dangers potentiels dans chaque unité de travail, consulter les salariés pour obtenir des informations sur les risques qu'ils perçoivent.
- **Évaluation des risques** : Analyser les risques identifiés pour déterminer leur gravité et leur probabilité, hiérarchiser les risques en fonction de leur importance.
- **Proposition des actions de prévention** : Définir des mesures pour supprimer ou réduire les risques, planifier la mise en œuvre de ces mesures.
- **Rédaction du DUER** : Consigner les résultats de l'évaluation des risques et les actions de prévention dans le document, mettre à jour le DUER régulièrement, notamment lors de changements dans l'entreprise ou suite à un incident ou à un accident.
- **Communication et formation** : Informer et former les salariés sur les risques identifiés et les mesures de prévention mises en place.



Comment citer la fiche ?

QualiAir, 2026. Prévenir les risques respiratoires en élevage de porcs et de volailles. Fiche n°6 : Entrer dans une démarche d'amélioration continue de sa santé respiratoire, 2pp

Pour aller plus loin, je réalise l'autodiagnostic



Les partenaires



Avec le soutien financier

